



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 septembre 2021, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2021
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC pour la conservation et la restauration des fontaines communales
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- TTC pour la mise en concurrence des mandataires sous la forme d'un concours de mandats d'étude parallèles (MEP) dans le cadre du projet de rénovation, de transformation et d'assainissement du bâtiment « Les Mûriers 2 » sis sur le bien-fonds 3546 à Colombier
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.- TTC pour l'acquisition du salon de Madame de Charrière, bien-fonds 3839/E du cadastre de Colombier/Milvignes, sis Rue du Pontet 2
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 176'000.- TTC pour le réaménagement du carrefour des Battieux à Colombier
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- TTC pour la réfection de la traversée du Ruz Chatru
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la révision du règlement du port d'Auvernier du 17 décembre 2012
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général portant modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest
12. Interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal
14. Divers

Le président, **M. Louis Godet**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **39** conseillers généraux

Aubron Marullaz Édith, Bärffuss Chloé, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Bridel Christophe, Burgat François, Buschini Gianni, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Ducommun Gabrielle, Egli Philippe, Godet Louis, Gygi Robert, Guillaume-Gentil Marianne, Hirter Jennifer, Jeanrenaud Yann, Kisanga-Stacchetti Makiala, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Rossier Claude, Schwab Fabian, Spacio Gemma, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Ernst Jean-René (suppléant), Lapray Vincent (suppléant), Brüscheweiler Ivan (suppléant), Milhaud Duvernay Liza (suppléante).

6 excusés : Bailey Robert, Chautems Joëlle, Etter Daniel, Jaquet Grégory, Jourdheuil Roy Julie, Seiler Alexandre.

Majorité absolue : 20

Majorité des 2/3 : 26

Membres du Conseil communal présents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier.

2. Communications du président

M. Louis Godet (président) annonce une modification de l'ordre du jour. Deux démissions de membres de commissions et une démission de membre du Conseil général seront traitées à la fin des courriers et autres affaires du point 2.

M. Louis Godet remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne et passe ensuite à la lecture du courrier de M. Denis Maurer, Battieux 11 à Colombier, adressé au président du Conseil général et au Conseil général qui déplore notamment la disparition d'un écriin de nature au Chemin des Battieux 11, à Colombier et demande que le Conseil général prenne de bonnes décisions, c'est-à-dire préserver ces écriins de nature. Malheureusement, les lois et les règlements d'urbanisme ne nous permettent pas de le faire. Il lui a été répondu dans ce sens. M. Godet fait mention que si un membre du Conseil souhaite plus de détails, il tient à disposition le courrier. Il précise aussi qu'il n'y a pas d'arbres protégés à cet endroit.

Il y a deux avis de démission, tout d'abord celui de Mme Peggy Steinbronn. M. Godet fait lecture de la lettre de démission. Il donne la parole au groupe PS pour la nomination d'un membre à la commission d'urbanisme. **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** propose **M. Ivan Brüscheweiler**. Celui-ci est élu par applaudissement.

La deuxième démission provient de M. Robert Gygi à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement. M. Godet lit la lettre. La parole est donnée au groupe des Vert'libéraux. **Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux)** propose **M. Louis Godet**. Celui-ci est élu par applaudissement.

M. Godet fait lecture du courriel de Mme Joëlle Chautems, faisant part de sa démission du Conseil général. La nomination du nouveau membre aura lieu prochainement. Il pourra siéger lors de la prochaine séance du Conseil général du 11 novembre 2021.

3. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2021

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal) profite de ce point pour informer le Conseil général que ses interventions, lors de la dernière séance, n'avaient absolument pas été préparées par écrit, que le PV a été rédigé à partir de notes et cela se ressentait dans la lecture. Elle demande à l'assemblée de transmettre les textes des interventions à la Chancellerie, afin de gagner énormément d'heures de travail.

Mme Makiala Kisanga Stacchetti (PS). Page 17, le dialogue est un peu décousu, il faut juste rajouter « Pour les camions », mettre au singulier « possibilité », après « tourner » mettre un point et à la fin de Rochefort, mettre un point d'interrogation. Comme cela le dialogue prend du sens.

M. Louis Godet (président) signale que si des corrections doivent être apportées dans un procès-verbal, que les membres du Conseil général transmettent leurs demandes par courriel à la Chancellerie qui en donnera quittance.

Mme Anouk Steiner (PS). Demande que son prénom soit bien orthographié.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- pour la conservation et la restauration des fontaines communales

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Les 27 fontaines, réparties sur nos 3 villages, sont entretenues régulièrement. Mais elles dépérissent par manque de moyens financiers dédiés spécifiquement à leur conservation.

La restauration de nos 27 fontaines a pour objectifs :

1. de maintenir un attrait touristique en conservant notre patrimoine ;
2. pour 7 d'entre elles, d'assurer la bonne qualité de l'eau du réseau d'eau potable en permettant un renouvellement de l'eau dans les tuyaux ;
3. pour les 20 autres, de mettre en évidence l'importance de nos sources ;
4. de rafraîchir les zones urbanisées ;
5. de continuer à pouvoir se désaltérer aux fontaines alimentées par le réseau.

Les fontaines ont été catégorisées en 2019 en fonction de leur état de détérioration.

Cette classification a été effectuée par des professionnels :

- la voirie pour l'inventaire des fontaines ;
- le service technique pour la gestion du projet ;
- un tailleur de pierre artisanal pour un devis concernant la pierre ;
- une entreprise de ferronnerie pour un devis concernant les parties métalliques ;
- les monuments et sites pour les subventions éventuelles.

L'investissement à consentir n'est pas au plan des investissements du budget 2021.

En effet, à l'origine, le Conseil communal envisageait de **restaurer une fontaine à la fois**, en fonction des finances communales. Cette façon de faire aurait impliqué une rénovation complète sur environ 27 ans. Ce faisant, notre patrimoine aurait continué de se dégrader, une réduction de la facture des artisans n'aurait pas été possible, et la restauration aurait été finalement bien plus onéreuse que l'option qui vous est ici présentée.

Le choix du **crédit d'engagement** a ensuite été exclu par le Conseil communal, car toutes les fontaines n'ont pas besoin d'être rénovées urgemment et une dépense unique de

CHF 670'000.- soumis au frein aurait eu un impact important sur la capacité d'investissement de la Commune.

Un **crédit budgétaire**, permettant de lisser la dépense sur plusieurs années consécutives, a été envisagé par le Conseil communal. Cependant, les crédits budgétaires sont généralement utilisés pour permettre de réaliser, uniquement dans l'année à venir, des petits travaux urgents non encore connus. Il s'agit de réparation de fuites de réseaux, de rebouchage de trous, de marquage au sol, etc.

Dans le cas présent, les travaux sont connus et chiffrés. L'option du **crédit-cadre** est donc apparue au Conseil communal comme étant la plus judicieuse. En effet, elle permet :

1. d'avoir une vue globale du projet ;
2. de lisser la dépense sur plusieurs années, en fonction des disponibilités financières de la Commune ;
3. en ne vous mobilisant qu'une seule fois pour la demande de validation de crédit.

Avantage collatéral : ce crédit-cadre permettra au Conseil communal de procéder à un **gré à gré comparatif**, éventuellement à une procédure sur invitation. Nous éviterons ainsi de voir soumissionner un tailleur de pierre d'une grosse entreprise suisse allemande, par exemple, et nous nous assurerons que le travail sera réalisé par un tailleur de pierre du Canton (il y en a 2 sur territoire neuchâtelois) ou en tout cas de la région. Une demande de recommandation d'artisans sera faite de toute façon aux monuments et sites.

Je pourrais vous parler de ce magnifique projet encore pendant des heures, mais je vous propose plutôt que vous me posiez vos questions, afin d'éviter de me perdre dans des détails qui ne vous intéressent peut-être pas.

M. Fabian Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal qui a répondu, à satisfaction, aux différentes questions posées par la commission, notamment sur la question d'optimisation des coûts de cette opération ainsi que les impacts de ce rapport sur le budget d'investissement adopté par le Conseil général pour l'exercice 2021. En conclusion, la Commission financière s'est prononcée à l'unanimité en faveur du rapport.

M. Gianni Buschini (Commission technique). À la suite des discussions au sein de la Commission technique, nous avons déterminé que l'entretien et la rénovation de ces fontaines étaient nécessaires.

De plus, le budget prévu à cet effet semble être « complet », le travail sera également soumis à concurrence et une partie pourrait être subventionnée. C'est pourquoi la Commission technique approuve à l'unanimité la demande de crédit.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux). Le groupe des vert'libéraux a un avis favorable sur ce crédit-cadre de CHF 670'000.- qui permettra la sauvegarde de nos fontaines qui font partie de notre patrimoine ou patrimoine c'est selon. Néanmoins, nous avons plusieurs interrogations à adresser au Conseil communal :

- Le rapport d'accompagnement de ce crédit-cadre a été présenté à la Commission financière ainsi qu'à la Commission technique, mais n'aurait-il pas dû, vu l'impact sur l'urbanisme et le patrimoine de notre commune, être présenté à la Commission d'urbanisme ? Il nous semble, en effet, que la Commission d'urbanisme aurait pu se prononcer sur ce crédit.
- Le rapport mentionne dans le chapitre "Projet" que les services techniques en charge du réseau d'eau ont été consultés, mais le crédit-cadre couvre uniquement les coûts de restauration des fontaines et pas les éventuels travaux au niveau du service technique du réseau d'eau. Il est souhaitable que dans une fontaine de l'eau s'écoule. Il est donc important lors de la restauration d'une fontaine de contrôler et si nécessaire d'intervenir sur le réseau permettant l'alimentation de l'eau. Nous aimerions connaître quelles sont les mesures qui sont prévues ?

- Et un troisième point pour conclure : Nous aimerions savoir si le Conseil communal prévoit à l'avenir une augmentation des charges d'entretien pour lesdites fontaines et si oui de quel pourcentage.

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Ne faisant pas partie de la Commission d'urbanisme ce n'est pas à moi de répondre là-dessus. Il y a déjà deux commissions qui ont pris connaissance du rapport, est-ce qu'une troisième commission aurait été nécessaire. Je ne sais pas, c'est une question qui est pertinente. À réfléchir à l'avenir.

Pour ce qui est des travaux sur les réseaux, pour les canalisations d'arrivée d'eau, un travail sera principalement fait sur la pierre et la ferronnerie. Toutefois, il se pourrait qu'à l'intérieur des fontaines on se rende compte que les canalisations ne fonctionnent pas et que l'on doit intervenir. Dans ces cas-là, les canalisations seront changées et les montants passeraient dans un investissement non soumis au frein.

Pour ce qui est de l'alimentation des fontaines, le service technique supervise l'entretien du réseau d'eau potable et notre gestionnaire de réseau d'eau potable - Eli10 pour nos 3 villages – est chargé de la partie opérationnelle.

Les 7 fontaines alimentées par le réseau d'eau potable assurent un certain débit d'eau dans le réseau, afin de permettre une bonne circulation, d'éviter les « bras morts » et de maintenir une température fraîche. Le débit de ces fontaines est volontairement conséquent et réguler les débits d'eau de toutes les fontaines alimentées par des sources est impossible.

Certaines de ces fontaines sont à des points stratégiques du réseau d'eau potable, telles que celles de l'allée des Bourbakis, de Planeyse ou de la cour du Château de Colombier. Elles sont certes sur le terrain cantonal ou fédéral, mais utiles à notre réseau communal.

Si un cours d'eau ou une source d'alimentation en eau ne remplit plus sa mission, quelles mesures sont prises ?

Prenons l'exemple de la fontaine de la Place des Epancheurs (CHF 15'000.- prévus) qui depuis quelque temps coule peu ou pas. Après recherches, le service technique soupçonne que la source provienne du captage de la Borbaz, en amont de la route cantonale. Si cette canalisation est ouverte à la recherche du problème, il faudrait creuser sur plusieurs centaines de mètres à travers le village et les vignes. Pourquoi, la recherche de la source est-elle si hasardeuse ? Parce que le cadastre souterrain de la Commune n'est pas correct et que le dernier Conseil général n'a pas jugé bon d'investir dans sa mise à jour. Le service technique est donc toujours dans les investigations concernant cette fontaine. En dernier recours, si la fontaine n'a pas d'intérêt historique ni architectural et que le réseau d'eau potable ne nécessite pas d'être relié à ladite fontaine, il sera alors préférable économiquement de simplement la démonter.

Pour ce qui est de l'augmentation des charges d'entretien à l'avenir : La première chose qu'on va faire, c'est rénover ces fontaines si vous acceptez le crédit. Ensuite, quand elles seront toutes rénovées, dans 5 ans si tout va bien financièrement, ce sera au Conseil général de dire à l'Exécutif s'il souhaite augmenter la ligne budgétaire en lien avec l'entretien des fontaines. L'Exécutif pourrait le proposer également, mais l'accord devra être donné des deux côtés. Ainsi, tant que les fontaines ne sont pas rénovées, l'augmentation de cette ligne budgétaire n'est pas à l'ordre du jour. Elle le sera dans les années futures, car les fontaines seront rénovées et elles auront besoin d'être entretenues durant les premières années qui suivent. Cependant, cela pourrait être intéressant d'avoir une ligne budgétaire qui est augmentée, car on le sait maintenant, elle ne suffit pas à rénover au fur et à mesure les fontaines. La balle est donc dans votre camp.

M. Stéphane Bondallaz (PLR). Les fontaines ont été la source d'une discussion rafraîchissante au sein du groupe PLR. Elles sont considérées comme un élément de valorisation pour nos villages, un atout à développer notamment en matière de tourisme.

Le groupe souhaite toutefois pointer du doigt les deux questions suivantes :

- 3 des fontaines répertoriées, à savoir celle de l'Allée des Bourbakis, de la Cour du château et de Planeyse relèvent a priori de la compétence du Canton ou de la Confédération ; il n'appartient en principe pas à la Commune de payer la restauration de ces fontaines ; Madame la Conseillère communale Roxane Kurowiak vient cependant d'expliquer de manière convaincante dans sa dernière intervention pour quels motifs la charge financière en revient quand même finalement à la Commune. Cela étant, vous avez aussi signalé le fait que le cadastre n'est pas à jour et qu'il y aurait eu une demande de crédit à ce sujet au Conseil général. Mais aucun souvenir par rapport à cette demande de crédit.
- Les prestataires en la matière ne sont pas nombreux dans le Canton et il convient de les choisir avec soin.
- La soumission aux règles sur les marchés publics doit par ailleurs être clarifiée.

En conclusion, le groupe PLR a accepté à l'unanimité la demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC pour la conservation et la restauration des fontaines communales.

M. Ivan Brüsweiler (PS). Après l'audition du rapport de la Commission technique sur la rénovation de fontaines, le groupe socialiste prend acte et émet 3 remarques :

Il souhaite une harmonisation de la décoration florale des différentes fontaines de la commune, dont certaines sont magnifiquement fleuries et d'autres un peu tristement abandonnées.

Alors que les produits de stabilisation de l'eau, toxiques, ne sont plus employés, la fréquence d'entretien des bassins d'eau devrait peut-être augmenter pour éviter les saletés et les algues, éventuellement même cyanogènes actuellement quand il fait très chaud.

Certaines fontaines vont continuer à déverser de l'eau non potable, car alimentées par des sources champêtres, potentiellement insalubres, mais deux fontaines d'Auvernier, à La Grand'Rue, sont désormais alimentées par le réseau d'eau, sans que le signe « eau potable » soit apposé. Le groupe socialiste émet la proposition de mettre à jour cette lacune.

Considérant l'utilité de ces rénovations sur 5 ans, et souhaitant qu'au-delà, ces fontaines soient mieux entretenues que par le passé, le groupe socialiste accepte le crédit à l'unanimité.

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Pour les marchés différenciés, pour le second œuvre, un gré à gré (comparatif) est possible jusqu'à CHF 150'000.-.

Le tailleur de pierre et le serrurier feront l'objet de deux marchés différenciés. Il ne faut donc pas que l'un des deux dépasse CHF 150'000.- par année. Sur le principe, la 1^{ère} année, il n'y aurait pas de problème, car un budget de CHF 190'000.- avait été prévu et il y a peu de chance que ce montant soit dépassé. Cette information a été validée par le Service financier de l'État.

Cependant, le Conseil communal pourrait tout à fait reporter l'une ou l'autre des rénovations prévues la première année sur l'année suivante, dans le but de baisser le montant lié au premier lot.

En ce qui concerne les fleurs, je laisserai Mme Marlène Lanthemann répondre, c'est plutôt son dicastère, tout comme pour le nettoyage. Je peux juste dire que pour les algues, ce sont les fontaines qui sont alimentées par des sources qui développent des algues, c'est facile à comprendre pourquoi et pour les deux fontaines d'Auvernier, il semble que la fontaine qui est devant le bâtiment communal et celle qui est à la Place du Millénaire ne sont pas alimentées en eau potable. Je peux encore vérifier cette information auprès d'El10. Par défaut, les fontaines qui sont alimentées par les sources sont indiquées comme non potables, car l'on ne peut pas vérifier de manière régulière si elles le sont ou pas.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts). Le groupe Les Verts s'est penché sur le rapport relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- pour la conservation et la restauration des fontaines communales. L'unanimité s'est faite pour approuver ce crédit. Ce patrimoine de 26 fontaines sur 27 est à réparer et cette réparation pourra faciliter l'entretien.

M. Philippe Egli (à titre personnel). À ma connaissance, il n'y a jamais eu de crédit qui a été demandé pour la mise à jour du cadastre souterrain et la Commission technique ne s'est jamais prononcée à ce sujet, tout comme le Conseil général.

M. Philippe Donner (à titre personnel). Pour information, ce week-end se déroulent les journées européennes du patrimoine. Au Landeron, il y aura une conférence à propos de l'entretien des fontaines, à 16h00, au Collège des deux Thielles.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Louis Godet (président) lit l'arrêté.

M. Philippe Egli (PS) fait remarquer que sur l'arrêté, dans le titre, il manque le terme « relatif » et qu'il faudra corriger.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- TTC pour la mise en concurrence des mandataires sous la forme d'un concours de mandats d'étude parallèles (MEP) dans le cadre du projet de rénovation, de transformation et d'assainissement du bâtiment « Les Mûriers 2 » sis sur le bien-fonds 3546 à Colombier

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). Cela fait maintenant plusieurs années que le Conseil communal a entamé une réflexion concernant le bâtiment des Mûriers 2 (du numéro de rue qui lui est attribué qui le distingue du bâtiment Mûriers 4, école primaire). Le Conseil communal propose que les Mûriers 2 deviennent le centre du parascolaire de Colombier et du préscolaire de Milvignes. Parallèlement à cette occupation bruyante en journée, le Conseil communal veut étudier la faisabilité d'intégrer dans ces murs une grande salle à l'usage des sociétés locales, Harmonie entre autres et Colombière, par exemple.

Pour aboutir, le Conseil communal propose aujourd'hui d'organiser un MEP (mandats d'étude parallèles) qui se distingue du concours d'architecte surtout par sa flexibilité. L'organisation d'un MEP suppose la création d'un collège d'experts, composé de professionnels du bâtiment externes, d'élus et de professionnels internes. Un appel à projets est lancé et le collège d'experts retient six dossiers. Dans le cas présent, trois dossiers travailleront sur la transformation rénovation du bâtiment, trois autres sur la démolition-reconstruction du bâtiment. Au terme du 1^{er} degré, le collège d'experts choisit les trois projets qui le convainquent le plus et demande de poursuivre jusqu'à la réalisation d'un avant-projet qui sera présenté au Conseil général et qui donnera lieu à une nouvelle demande de crédit.

Cette manière de faire est beaucoup plus productive qu'un concours d'architecte. Le collège d'experts peut à tout moment intervenir pour approfondir telle ou telle piste. Le MEP protège également de candidats venant de loin. Les concurrents sont sélectionnés dès le départ et l'investissement reste dans le circuit local.

L'organisation d'un MEP nous protège également de toute irrégularité procédurale, ce qui est indéniablement un gain de temps et d'argent.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter le financement de ce MEP, afin d'offrir dans un avenir proche, un bâtiment et des conditions de travail adaptées à la petite enfance.

M. Morgan Meier (Commission d'urbanisme). La Commission d'urbanisme s'est réunie le lundi 23 août 2021 concernant la réfection du bâtiment des Mûriers à Colombier.

La commission propose de suivre les recommandations de Monsieur Vallat et d'organiser un MEP (mandats d'étude parallèles) plutôt qu'un concours d'architecte. Ce MEP permet entre autres de faire participer plusieurs architectes en simultané et de privilégier des architectes régionaux.

Dans le cadre de ce MEP, la commission préconise d'étudier à la fois la possibilité de rénover le bâtiment, ainsi que celle de le raser pour le reconstruire à neuf. L'option de reconstruire à neuf ne doit pas être écartée, car cela pourrait permettre de mieux répondre aux besoins futurs du bâtiment et aura, malgré un coût vraisemblablement plus conséquent, une durée de vie accrue et un entretien plus faible sur les premières années.

En rénovation, nous serions vraisemblablement à un investissement de CHF 9 millions amortis sur 30 ans alors que sur du neuf ce serait CHF 12 millions amortis sur une plus longue période qui reste à définir. Une analyse comparative doit donc être réalisée pour choisir la meilleure option.

M. Fabian Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance avec intérêt du rapport. Elle a pu échanger avec le Conseil communal sur la nature de la démarche et son montage financier notamment. La commission s'est prononcée en faveur du rapport à l'unanimité.

M. Daniel Bena (PLR). Le groupe PLR a analysé lors de sa séance du 6 septembre le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la mise en concurrence des mandataires sous la forme d'un concours de mandats d'étude parallèles dans le cadre du projet de rénovation, de transformation et d'assainissement du bâtiment les Mûriers 2, sis sur le bien-fonds 3546 à Colombier.

Les membres du PLR présents ont accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement et soutiendront cette demande de crédit.

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Le groupe des Vert'libéraux se réjouit de l'intérêt porté au bâtiment de la rue des Mûriers 2.

Il salue les réflexions faites par le Conseil communal, ainsi que les pistes explorées quant à l'avenir de ce bâtiment.

Nous sommes également heureux quant au choix du processus, soit via mandats d'étude parallèles, autrement connu sous l'acronyme MEP ainsi qu'à la volonté exprimée du Conseil communal de réaliser un projet dans l'esprit du développement durable tant du point de vue social que du point de vue environnemental.

La procédure proposée est intéressante, dynamique et flexible. Nous sommes persuadés qu'elle permettra au Conseil communal d'étudier différentes solutions et différentes pistes de réflexion face à l'avenir du bâtiment.

Le groupe des Vert'libéraux soutiendra à l'unanimité la demande de crédit d'engagement.

Mme Anouk Steiner (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport et de l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et est également soucieux de réhabiliter et d'assainir le bâtiment existant dans le dessein d'y intégrer des services à la population. Le groupe socialiste salue le projet et accepte le rapport du Conseil communal et l'arrêté s'y rapportant à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Le mandat d'étude parallèle est une façon nouvelle pour plusieurs d'entre nous d'obtenir des propositions de solutions. Son fonctionnement, le financement des candidats ainsi que la procédure d'adjudication ont été longuement discutés lors de notre séance de préparation. Le rapport n'était pas toujours clair, mais les réponses apportées nous ont satisfaits.

La réaffectation du bâtiment concerné est compliquée comme le montre l'étude déjà effectuée. Un MEP permettra d'obtenir plus d'idées, de solutions et d'affiner les propositions par itérations.

Ainsi, le résultat sera probablement meilleur que celui qui serait obtenu par une mise au concours usuelle.

Ceci a un prix et ce prix ne nous semble pas excessif. Les Verts accepteront donc le rapport et l'arrêté.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 95'000.- TTC pour l'acquisition du salon de Madame de Charrière, bien-fonds 3839/E du cadastre de Colombier/Milvignes, sis Rue du Pontet 2

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). Il s'agit pour la Commune de saisir la dernière occasion de conserver en main publique ce bien culturel et architectural inestimable. Le salon de Mme de Charrière est un joyau entièrement restauré en 2008 avec de l'argent public et de l'argent provenant de la Loterie romande. Plus d'un demi-million de francs ont été investis pour redonner à cette pièce son aspect du XIX^e siècle. La fondation Kinderman créée en 2000 pour mener à bien cette restauration souhaite se dissoudre. À cette occasion, le produit de la vente estimé à CHF 180'000.- devra être réparti entre l'État de Neuchâtel et une fondation hollandaise. L'État de Neuchâtel renonce à son droit de préemption et à sa part, soit CHF 90'000.-.

Reste à la Commune de Milvignes, si le Conseil général y consent, d'acquérir ce salon pour une somme qui, si elle n'est pas modique, reste une très bonne occasion.

Que faire de ce salon ? Lorsque la fondation sera dissoute, le bail qui lie l'appartement attenant et son locataire au salon sera caduc. Deux pistes s'offrent alors. La commune renouvelle la situation actuelle : le locataire d'à côté continue de louer le salon en y laissant ses pianos et en en assurant la gérance, rentrent alors CHF 300.- de location et CHF 90.- de charges de copropriété. La commune décide d'investir en 2022 de quoi faire des WC au rez-de-chaussée et reprend à son compte la gestion et l'utilisation du salon. Les échos des différentes commissions qui ont discuté du sujet penchaient pour cette seconde solution, qui est évidemment la plus emballante pour le Service culture, loisirs, sports et tourisme.

L'Université (Faculté des lettres) et le Conservatoire sont intéressés à animer les lieux. Le Conseil d'État a d'ailleurs assorti son renoncement à la condition que le Conservatoire garde la possibilité d'y faire des concerts. Pour Milvignes même, c'est l'occasion d'avoir une salle de mariage à faire pâlir les autres communes, c'est aussi un remarquable écrin pour des manifestations de petite et moyenne envergure.

Le Conseil communal espère que le Conseil général franchira le premier pas, qui peut aussi être le dernier, qui consiste au moins à conserver ce salon dans le patrimoine public.

M. Fabian Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance avec intérêt du rapport. Elle a notamment échangé avec le Conseil communal sur la nature de l'achat, les risques financiers, les investissements projetés, les charges induites sur le budget de fonctionnement, les revenus estimés et les impacts sur le budget d'investissement adopté par le CG pour l'exercice 2021. La Commission financière s'est prononcée en faveur du rapport dans sa majorité, par 6 voix pour et 1 voix contre.

M. Philippe Donner (Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité). Lors des séances des 17 et 23 août dernier, la Commission d'urbanisme a pris connaissance du rapport relatif à l'acquisition du salon de Madame Isabelle de Charrière, au manoir du Pontet à Colombier, rapport qui a rencontré, à l'unanimité des personnes présentes, un accueil enthousiaste et favorable.

En effet, quelle belle opportunité que de pouvoir acquérir, à un prix raisonnable, un patrimoine immobilier dont la réputation historique et culturelle dépasse très largement nos frontières cantonales.

D'importants travaux de restauration de ce salon de réception, largement subventionnés par la Confédération et le Canton, ont été menés entre 2005 et 2008 et les lieux sont donc en parfait état.

Certains aménagements ultérieurs (notamment la création de sanitaires au rez-de-chaussée) permettraient l'utilisation autonome du salon.

Témoin important de notre passé, les lieux resteront accessibles au public et l'on pourra continuer d'y promouvoir des rencontres musicales et culturelles, voire même y célébrer des mariages.

Il est donc important et pertinent de pouvoir acquérir ce salon et, partant, concrétiser notre devoir de mémoire.

Au bénéfice d'un droit de préemption et vu la cession de la part de l'État à hauteur de CHF 90'000.-, la Commune ne doit pas laisser passer une telle aubaine et la Commission d'urbanisme vous recommande donc d'accepter le crédit de CHF 95'000.- sollicité.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS). Le groupe socialiste est enthousiasmé par ce projet et soutiendra à l'unanimité l'achat de ce salon exceptionnel situé dans le manoir du Pontet chargé d'histoire. C'est une réelle opportunité pour la commune d'acquérir ce magnifique endroit de réception et de bénéficier (c'est rare, il faut le souligner !) des largesses de l'État de Neuchâtel qui nous cède sa part de gâteau de CHF 90'000.-. Ce salon pourra faire rayonner Milvignes lors d'événements culturels et musicaux et c'est une belle occasion qui ne se représentera plus. Nous vous invitons vivement à soutenir ce rapport.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux). Le groupe acceptera ce crédit, il considère que l'acquisition de ce salon permettra à la commune d'acquérir un magnifique endroit donnant la possibilité aux citoyens d'organiser des concerts, des mariages, des conférences et d'autres choses encore.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts). Le groupe Les Verts a examiné le rapport relatif à un crédit d'engagement de CHF 95'000.- pour l'acquisition du salon de Madame de Charrière à Colombier.

Une très grande majorité s'est prononcée pour cet achat. Une personne de notre groupe s'est abstenue. La crainte était que bien que CHF 538'000.- ont été dépensés entre 2005 et 2008 pour la restauration, d'autres frais importants puissent survenir dans les prochaines années étant donné le caractère historique de ce bien-fonds.

M. Vincent Lapray (PLR). Hormis quelques harmonisations relatives aux coûts d'entretien pouvant intervenir dans le futur, les relations avec le locataire actuel, mais aussi avec les autres copropriétaires du Pontet, le groupe PLR retient principalement l'opportunité à ne pas manquer d'acquérir un joyau, de le conserver dans le domaine public et d'exploiter le potentiel culturel et touristique. Le groupe PLR se prononce unanimement en faveur de ce crédit d'engagement de CHF 95'000.-.

Mme Makiala Kisanga Stacchetti (à titre personnel). Je voulais signaler que le bien-fonds en question n'a aucune servitude, ni charges foncières.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, moins 1 voix.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité moins 1 voix.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 176'000.- pour le réaménagement du carrefour des Battieux à Colombier

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Une petite précision concernant ce rapport, un complément a été ajouté à la suite de la séance de la Commission technique au point 3, notamment sur la largeur des trottoirs. Pour ceux qui n'avaient pas vu le projet de rapport, ils ne voient pas la différence, mais je rends surtout attentifs les commissaires de la Commission technique. Dans la mesure du possible, le Conseil communal vous présentera à l'avenir des projets avec une largeur de trottoir de 2m. au minimum, répondant ainsi aux recommandations et aux normes VSS. Ce projet a été soumis au Service des ponts et chaussées qui l'a validé.

M. Fabien Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance avec intérêt du rapport et s'est prononcée à l'unanimité en faveur du rapport.

M. Gianni Buschini (Commission technique). Afin de garantir la sécurité des piétons ainsi qu'une meilleure fluidité du trafic, tout en mettant à jour le système de protection incendie, la Commission technique s'est déclarée favorable à la demande de crédit, à 5 voix pour et une abstention.

M. Philippe Bärfuss (PS). En étudiant cette demande de crédit pour réaménager le carrefour des Battieux, à Colombier, notre groupe s'est tout d'abord focalisé sur ce que le projet ne proposait pas, pas de passage piétons protégé, qu'il n'y avait pas de prolongement de trottoir, qu'il ne s'inscrivait pas dans une vision directrice des espaces publics.

Dans un deuxième temps nous avons pris conscience qu'il s'agissait d'une correction et que le projet apportait une nette amélioration par rapport à l'état actuel de ce carrefour, notamment au niveau de la sécurité des piétons.

Le groupe acceptera majoritairement cette demande de crédit.

M. Robert Gygi (Vert'libéraux). Les Vert'libéraux ont étudié ce projet. Nous sommes tous d'accord avec cet arrêté.

Ce giratoire très petit dans une zone 30 km/h n'a plus sa place. L'enlever pour améliorer la sécurité du carrefour et plus spécialement des piétons est une bonne chose.

Pour le déneigement, ce sera plus simple, rapide et évitera bien des manœuvres dans la circulation du matin.

M. Jean-René Ernst (PLR). Le groupe PLR a examiné ce projet et s'est prononcé en sa faveur. Nous avons particulièrement apprécié l'amélioration de la sécurité et également une plus grande équité pour les différents usagers de la circulation. Nous nous prononcerons à l'unanimité en faveur du projet.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). La réfection de ce carrefour a suscité un débat de fond chez les Verts.

En effet, il nous est proposé seulement une solution technique. L'élargissement des trottoirs n'est venu que tardivement dans la réflexion, à ce que nous avons cru comprendre.

Une fois de plus, une réfection de route est uniquement pensée pour le trafic automobile. Les besoins des piétons sont seulement pris en compte, s'il reste de la place. C'est une vision du siècle passé ! Comme pour la place des Epancheurs à Auvernier, dont la réfection proposée avait été refusée par notre autorité.

Si l'on veut que nos villages restent plaisants à vivre, il faut inclure dans l'étude les attentes d'aspect esthétiques, mettre la priorité sur la mobilité douce, penser à l'impact sur le réchauffement et l'environnement au sens large.

Par exemple, on aurait pu prévoir :

- l'installation de bordures de trottoirs en pierre plus jolies que le standard en béton. L'ajout de couleurs, de fleurs ou de bandes herbeuses pour donner un aspect plus calme qui contribuerait à faire réduire la vitesse ;
- la diminution de la surface de bitume pour réduire la chaleur en été ;
- la plantation d'un chêne au milieu pour réduire l'effet du réchauffement climatique et offrir un aspect plus calme ;
- l'assurance d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite, sur l'axe Vernes - Traversière. Ces personnes ne s'aventurant pas dans la partie supérieure des Battieux.

De plus, cette réfection n'étant pas urgente, est-ce le bon moment ? Vu que le PAL et le Projet Modèle pourraient amener d'autres exigences. Si c'était le cas, il faudra refaire ce carrefour dans quelques années.

Les Verts se sont posé la question de refuser ce rapport. Mais, vu la faible dimension de ce carrefour et le montant limité de l'investissement, nous avons finalement décidé d'accepter l'arrêté.

Nous invitons toutefois le Conseil communal, pour les futurs réaménagements de routes ou places, à étendre l'étude à la mobilité douce, ainsi qu'aux critères esthétiques, environnementaux et durables en leur accordant la même importance que le trafic automobile et également de demander à la Commission de mobilité de donner leur avis. Faute de quoi, nous n'accepterons probablement pas de nouveaux rapports.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 37 oui, 1 non et 1 abstention.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 37 oui, 1 non et 1 abstention.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- TTC pour la réfection de la traversée du Ruz Chatru

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Il s'agit là de travaux urgents, sans la réfection de l'ouvrage, la traversée du Ruz Chatru devra très probablement être fermée pour les vendanges 2022, ce qui posera un gros problème d'exploitation des vignes. Cet investissement était prévu depuis plusieurs années à cause de la vétusté de la structure et antérieur à la catastrophe de Cressier. Les objectifs sont clairs, éviter un effondrement du chemin de Ceylard et dans un deuxième temps, limiter le risque d'inondation en cas de crue. Pour le Ruz Chatru, une étude cantonale estime un risque de crue à :

- 9 m³/s tous les 30 ans ;
- 10 m³/s tous les 100 ans ;
- 12 m³/s tous les 300 ans.

La capacité de volume du cours d'eau actuel est de 4m³/s avant et après la traversée. La capacité hydraulique actuelle de la section qui nous intéresse ce soir est de seulement 1.8m³/s. L'ensemble du tracé du Ruz Chatru sur le domaine communal est clairement sous-dimensionné. Les conséquences en cas de crue pourraient être comparables aux catastrophes de Dombresson et de Cressier.

Nous avons choisi de vous présenter un débit de 5m³ et non de 4m³ ou plus pour régler définitivement le problème d'inondation. D'autres options existent, le Canton préconise la création d'un bassin de rétention à la place du terrain de foot de Malévaux avec une capacité de débit sortant à 5m³, avec l'accompagnement de la reconstruction totale du cours d'eau et une capacité hydraulique minimale de 5m³/s. C'est pourquoi le Canton a trouvé le premier projet avec un débit de 4m³ insuffisant, mais a par contre donné son aval pour la réalisation du présent projet à 5m³, tout en prenant en considération notre volonté de réaliser un plan d'assainissement de l'ensemble de nos ruisseaux. Dans le plan des investissements du budget 2021, le projet est estimé à CHF 150'000.-. Il est soumis au frein à l'endettement et non sujet à subvention. Les coûts figurant dans le rapport qui vous est présenté sont nettement plus élevés pour plusieurs raisons. L'estimation réalisée en 2019 a été effectuée sans sondages préalables de la structure, or cette dernière s'avère être dans un état de délabrement bien supérieur à ce qui était espéré. On le voit sur les photos de la page 2. Cette situation a impliqué une augmentation de CHF 100'000.- TTC du projet, incluant les divers et imprévus. Plus on attend, plus la structure se dégrade, plus la facture finale augmente. De plus, le projet a été articulé pour une capacité hydraulique de 4m³/s, inférieure donc aux 5m³/s recommandés par l'État. Cette augmentation de la capacité hydraulique a impliqué une augmentation d'environ CHF 25'000.- du projet. Le coût des matières premières a considérablement augmenté ces derniers mois en raison de la crise sanitaire, impliquant là aussi une augmentation de CHF 25'000.-. Amenant le projet à CHF 300'000.-. Enfin, il ne s'agit pas uniquement de travaux de génie civil, mais de dévier un cours d'eau dont le débit varie durant toute l'année.

Cependant, si le devis sélectionné devait être inférieur au crédit voté, le montant sera adapté dans le tableau des investissements. Ce tableau est mis à jour tous les 3 mois et présenté à la Commission financière. Ce processus permet d'éviter de bloquer inutilement un montant non soumis au frein. La réfection de la traversée du Ruz Chatru telle que proposée, soit avec une capacité hydraulique de $5\text{m}^3/\text{s}$, est en adéquation avec les études menées par le canton.

En plus de son caractère urgent, elle peut être considérée comme une première mesure de notre futur plan d'assainissement de nos cours d'eau. Le Conseil communal espère dès lors que vous lui ferez bon accueil.

M. Fabian Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance avec intérêt du rapport. Nous avons eu un échange constructif et intéressant du Conseil communal. Nous avons débattu sur les éventuels risques d'un investissement complémentaire qui pourraient découler du plan d'assainissement global. Les risques sont aujourd'hui considérés par le Conseil communal comme faibles. Sur la base des réponses qui ont été fournies, notamment sur les raisons pour lesquels les coûts entre les prévisions budgétaires annoncées l'année passée et les coûts finaux du rapport, la Commission financière a accepté la demande de crédit à l'unanimité.

M. Ivan Brüschweiler (Commission technique). Ce rapport a été élaboré après discussion avec Mme Kurowiak qui a partiellement répondu à nos questions, mais la Commission technique souhaite quand même revenir sur deux points.

Un plan d'assainissement des ruisseaux est en cours d'élaboration. Théoriquement il faudrait attendre les conclusions de ce rapport pour entreprendre des réparations. L'état du pont est actuellement si précaire que l'on craint son effondrement et que ce travail devient urgent. La Commission technique a donc discuté de deux problèmes. Le problème du débit que Mme Kurowiak vient de traiter en vous expliquant pourquoi le débit 5m^3 avait été choisi alors qu'à Cressier ou à Dombresson on a eu un débit qui atteignait parfois 10 à $12\text{m}^3/\text{s}$. Vous avez donc ainsi compris que si un tel événement se produisait en amont de notre commune le débordement aurait eu lieu bien en amont de la traversée ainsi réparée à 5m^3 . Cette réparation paraît avec le débit calculé adéquat. D'autre part, pourquoi le prix de réfection si élevé de CHF 300'000.- pour 10 à 15 mètres de traversée. Nous avons calculé pratiquement plus que le prix du mètre d'autoroute, plus de CHF 20'000.- par mètre.

Là encore, la Commission technique a compris que c'est la réparation qui comprendrait aussi la déviation d'une rue pendant les travaux ainsi que la construction d'un pont provisoire pour véhicules agricoles et autres. La somme ainsi calculée par les ingénieurs comprend aussi une prudente provision de crédit pour faire face à des difficultés inattendues. Pour éviter une demande de crédit supplémentaire urgente alors que cette réparation doit vraiment être effectuée rapidement.

Après les explications du Conseil communal, la Commission technique a accepté la demande de crédit à l'unanimité.

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Lors de la séance du 6 septembre, le groupe des Vert'libéraux a initialement accueilli avec raison le rapport soumis en vue des travaux de réfection de la traversée du Ruz Chatru. Cependant nous souhaitons revenir sur quatre points.

Le premier étant la question des trous relatifs aux travaux envisagés. En effet, la majorité des membres ont été surpris par l'enveloppe demandée puisque le devis présente une augmentation de 100% par rapport au budget initial. La réponse que la Commission financière a obtenue nous semblait satisfaisante à première lecture. Cependant, suite à différents échanges, nous avons tout de même souhaité souligner que le devis est remarquable par sa largesse et qu'il en ressort une enveloppe globalement exorbitante. Madame la conseillère communale a pris la parole et nous la remercions pour les arguments apportés en complément qui nous paraissent satisfaisants et cohérents.

Deuxièmement, concernant la pose d'un caillebotis, c'est évidemment une bonne chose, à un détail près. Récupérer ce qui peut descendre en cas de forte crue du terrain de foot pour le remettre dans le Ruz Chatru ne ferait qu'aggraver la situation au niveau de la salle polyvalente en bas du village. Le remède ne risque-t-il pas d'être pire que le mal ?

Troisièmement, le problème d'un débit insuffisant à la traversée du chemin du Ceylard par le Ruz Chatru n'a apparemment jamais été soulevé dans les législatures précédentes. Le débit est heureusement limité par une conduite de 800mm qui passe sous le terrain de foot et les lignes CFF, donc est-ce que ce débit est justifié ?

Dernier point, concernant la fermeture de la traversée en période de vendanges 2022, si aucun travail n'était effectué, nous ne sommes pas totalement de l'avis du Conseil communal quant à ces conséquences. Il nous semble que d'autres accès sont disponibles pour ces périodes. Nous nous questionnons s'il est bien adéquat de traiter le passage du Ruz Chatru sans considérer un projet global de la zone et de ses risques inhérents, afin d'aborder la problématique générale au niveau de la rétention des eaux et ce en partenariat avec la ville de Neuchâtel. Loin de nous l'intention d'ignorer les tragiques événements qui ont touché les communes de Dombresson et de Cressier pour lesquels nous partageons la peine et la douleur des villageois. Nous resterons donc à l'écoute des autres groupes, mais nous ne pouvons actuellement pas exclure l'éventualité d'un refus d'entrée en matière sur le projet tel qu'il est proposé dans ce rapport.

M. Raphaël Zbinden (PLR). Compte tenu de la vétusté du canal souterrain du Ruz Chatru et des événements récents de Cressier et de Dombresson, le groupe PLR a accepté à l'unanimité le rapport relatif à la demande de crédit d'engagement pour la réfection de la traversée du Ruz Chatru.

M. Xavier Challandes (Les Verts). Évidemment les verts ont pris connaissance dudit rapport, il est pour nous primordial d'entretenir, voire de rénover ce genre d'ouvrage, car nos prochains temps seront faits de plus en plus de crues imprévisibles. Certes, les Verts se sont posé la question sur la somme de cette réfection qui paraît grande, mais comme l'a dit Madame la conseillère communale, la fragile reprise de l'économie mondiale est passée par là. Néanmoins, les Verts pensent plus loin et comme l'a dit la conseillère communale nous attendons un état des lieux très précis de l'ensemble des cours d'eau et des zones inondables de la commune.

M. Ivan Brüsweiler (PS). Le groupe socialiste a accepté le crédit pour la traversée du Ruz Chatru à l'unanimité. Non sans redouter qu'il fallait refaire le lit et la traversée selon les conclusions qu'apportera le plan d'assainissement. En posant la question de l'utilité d'une barrière de protection devant l'entrée du passage du Ruz pour éviter la chute de curieux.

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Concernant la pose du caillebotis, il a effectivement pour but de récupérer une partie des eaux de surface issues du terrain de foot en cas de forte pluie. On sait qu'une partie de ces eaux partira sous les voies de chemin de fer. Ce n'est pas la totalité de l'eau qui sera récupérée par ce caillebotis, mais on a le risque d'augmenter le débit à la salle polyvalente. La capacité hydraulique de la traversée du Ruz Chatru au droit du chemin du Ceylard est insuffisante, elle implique à l'occasion des débordements entraînant l'eau au bas du chemin du Ceylard sur la route cantonale.

Quant aux canalisations, il a été constaté, durant les travaux de la route cantonale, que le canal est en mauvais état. L'eau monte et tape sur le plafond du canal. Ces problèmes de crue sont admis avec le projet qui vous a été présenté, nous avons été clairs, nous n'allons pas empêcher l'inondation, mais on effectue un recalibrage qui nous permettra d'assainir l'ensemble des cours d'eau et nous permettra d'éviter, par la suite, les crues. Toutefois, le problème de crue ne va pas être réglé et ce n'est pas l'objectif de ce soir. Nous essayons simplement d'éviter que le chemin s'effondre. Le projet est une partie de la réponse pour les crues, mais ce n'est pas la réponse complète.

Nous aimerions attendre le plan d'assainissement avant d'agir, mais nous ne pouvons pas. Si nous l'attendions, nous devrions fermer le chemin avant d'avoir ce plan d'assainissement et avant de savoir si cette mesure sera dans les urgences, dans le moyen terme ou dans le long terme. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous dire si le Ruz Chatru sera une priorité numéro une, deux, trois ou quatre de ce futur plan que nous n'avons pas encore. Donc c'est pour cela que je vous invite à voter en faveur de ce crédit, principalement pour éviter l'effondrement de la route.

Pour ce qui est de la protection des personnes, s'il y a un danger de chute de plus d'un mètre, nous sommes dans l'obligation de mettre un garde-corps. Par contre, nous ne sommes pas obligés de mettre une grille à l'entrée ou à la sortie du tunnel. Il ne faut pas oublier que si nous mettons des grilles, on empêche l'eau de passer, donc il y a un risque de débordement.

M. Xavier Challandes (Les Verts). Monsieur le président, vous transmettez à Madame Hirter qu'évidemment le problème des crues n'est pas juste un problème de Milvignes, c'est un problème intercommunal, voire même étatique. Le cours d'eau passe par une zone polluée, il y a donc toute la question de la dépollution du site et de la problématique d'où l'eau part. Je crois que nos autorités y travaillent. Maintenant, votons ce crédit et attendons le plan pour la suite. Je vous remercie.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la révision du règlement du port d'Auvernier du 17 décembre 2012

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Suite aux séances de groupe qui se sont tenues lundi soir et aux propositions de modifications adressées au Conseil communal, ce dernier vous propose des modifications aux articles 16, 23, 26 et 37. Les modifications portent sur la forme et non sur le fond, ce qui est de l'avis du Conseil communal. Ces propositions de modifications ont été envoyées à tous les chefs de groupe hier et nous espérons que vous en avez tous pris connaissance. Monsieur le président, je ne sais pas comment vous voulez procéder parce qu'il y a peut-être des amendements avant l'article 16.

M. Louis Godet (président). Je vais vous laisser vous exprimer et les amendements seront pris au fur et à mesure, s'il y en a.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Article 16. Vente du bateau. La proposition est de supprimer l'alinéa 3, puisqu'en effet c'était la définition du couple enregistré et il est inclus dans l'alinéa 1. Il n'y a aucune modification à faire dans l'alinéa 1. Ce qui est dit, en cas de succession, de donation ou de vente, est que seul le conjoint, le partenaire enregistré ou les descendants directs du défunt, etc. Donc pour cet article 16, c'est la suppression de l'alinéa 3. Est-ce qu'on vote au fur et à mesure ou je donne tous les amendements ?

M. Louis Godet (président). Est-ce qu'il y a des amendements, ou peut-on voter pour la suppression de cet alinéa ? S'il n'y a pas d'amendement relatif à cet alinéa 3, je propose qu'on accepte la suppression. Ceux qui acceptent la suppression de l'alinéa 3 sont priés de lever la main.

Soumise au vote, la suppression l'alinéa 3 de l'article 16 est acceptée à l'unanimité.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Articles 23 et 26. La proposition est de supprimer l'alinéa 7 de l'article 23, pour thème l'amarrage, et de l'inclure dans l'article 26 qui a pour titre la responsabilité. Donc, l'alinéa 1 de l'article 26 reste inchangé. Je vous fais lecture de l'alinéa 2 : « En cas de conditions météorologiques ou de situations extraordinaires, sans que les autorités aient à les en informer, les locataires prennent toutes mesures utiles pour prévenir ou limiter les dommages. En cas de crue et de décrue, les locataires ont l'obligation de détendre et adapter leurs amarres et de suivre l'évolution de la situation. Les dégâts éventuels. Les frais induits par un non-respect de ces règles seront facturés aux détenteurs de la place ».

De fait, si l'on accepte l'introduction de cet alinéa 2, un décalage des alinéas suivants sera fait et l'alinéa 2 devient l'alinéa 3 et l'alinéa 3 devient l'alinéa 4.

M. Louis Godet (président) demande s'il y a un amendement ou une remarque à ce sujet. Si ce n'est pas le cas, acceptez-vous cette modification portée à l'article 26 ? Ceux qui sont en accord avec cela sont priés de lever la main.

Soumise au vote, la modification de l'article 26 est acceptée à l'unanimité.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Dernière modification proposée, est dans l'article 37 et nous proposons la forme suivante : « Soumis au délai référendaire, il entrera en vigueur dès sa sanction par le Conseil d'État ».

Soumise au vote, la modification de l'article 37 est acceptée à l'unanimité.

M. Philippe Egli (PS). C'est avec la tension des amarres en cas de crue ou, plutôt avec une attention accrue que le groupe socialiste a étudié les propositions de modification du règlement du port.

Le texte proposé prend la forme d'une révision globale donc le règlement reprend une nouvelle date, mais seules quelques dispositions sont modifiées. La technique, admissible, évite la rédaction d'un arrêté compliqué pour définir les modifications apportées.

De l'eau a coulé sous les pontons et des crues les ont léchés ou submergés.

Il est justifié pour notre groupe, d'une part, d'adapter la réglementation à la pratique et, d'autre part, de mieux définir les responsabilités au vu des menaces potentielles.

Le Conseil Communal a accueilli favorablement quelques corrections que nous proposons et nous l'en remercions.

La période de crue exceptionnelle que nous avons traversée récemment a marqué les esprits et inspiré une règle rappelant les locataires du port à leurs responsabilités, c'est une bonne chose.

Toutefois, il est apparu au groupe socialiste que d'autres phénomènes que la montée des eaux pouvaient survenir et appeler une intervention des propriétaires de bateaux. Par exemple en cas de tempête ou toutes autres catastrophes. C'est pourquoi nous avons suggéré d'élargir la règle imposant aux locataires de places d'amarrage d'intervenir d'eux-mêmes en pareil cas.

Vous l'avez accepté et je vous en remercie.

Concernant la nouvelle obligation imposée aux occupants des bateaux de passage de dormir à bord. Nous avons bien compris la nécessité de disposer d'un instrument pour éviter les abus qui ont déjà pu être identifiés.

Cette règle nous paraît toutefois très rigide.

Même si le garde port n'est sensé s'y référer que pour mettre fin à des occupations indues des places réservées aux bateaux de passage, et précisément parce que tous les stationnements de nuit ne sont pas visés comme abusifs, nous persistons à croire que le règlement doit refléter la réelle volonté du législateur et que des exceptions à la nuitée passée à bord sont justifiées.

Et si le règlement ne le prévoit pas, on risque de se voir reprocher une inégalité de traitement. Un batelier qui se verrait « remonter les bretelles » par le garde-port pourrait lui rétorquer : « Mais celle-là ou celui-ci, on ne lui dit rien alors que le règlement interdit de laisser le bateau vide. ».

Pour que le règlement reflète la réalité et parce que nous estimons notamment qu'on n'aurait rien à reprocher à des gens de passage qui iraient dormir chez l'habitant ou à l'hôtel et c'est là que nous proposons d'ajouter à l'article 7 alinéa 5 du règlement ; « sauf exception dûment justifiée par ex. visite à un habitant de la commune », l'alinéa complet deviendrait donc : « les occupants doivent dormir à bord durant la durée de leur séjour, sauf exception dûment justifiée (par ex. visite à un habitant de la commune) ». Cette rédaction permet de tenir compte de cas particuliers, sans exiger de démarches particulières auprès du garde-port et sans que celui-ci doive fliquer les usagers. Mais elle lui permet d'intervenir pour les cas d'abus. Je vous invite donc à adopter cet amendement supplémentaire et le règlement dans son ensemble.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Effectivement, le Conseil communal n'avait pas retenu cet amendement et j'aimerais juste vous expliquer pourquoi. Nous estimions que le garde-port n'était pas habilité à exiger des preuves de nuitées et la commission s'est reprise à plusieurs fois pour savoir comment exprimer ce qu'on voulait dire. C'était bien pour éviter que des petits malins qui n'ont pas de place de port viennent depuis l'autre côté du lac squatter les places visiteurs durant une semaine et partent travailler la journée.

Le fait d'avoir cet article tel que nous l'avions proposé nous semblait suffisant pour permettre au garde-port de pouvoir réagir en cas d'abus sans qu'il ait un rôle de policier. Je pense que le Conseil Communal pourrait vivre avec cet amendement. Dans la pratique, ce sont souvent les visiteurs qui disent spontanément au garde-port, nous allons dormir dans un Airbnb à Auvernier ou bien nous sommes là pour la journée. Il ne peut pas aller contrôler dans tous les bateaux visiteurs si les gens sont à bord ou pas à 22 heures. En ajoutant cet article, il a la possibilité de pouvoir aller faire une remarque, mais sans donner trop de précision quant à ses moyens. Mais si vous estimez que l'ajout est acceptable, je pense qu'il n'y a pas de grand problème.

M. Olivier Steiner demande une interruption de séance

M. Louis Godet (président). Nous reprenons le débat, il s'agit maintenant de savoir si l'amendement proposé par M. Philippe Egli est adopté ou non.

M. Fabian Schwab (Les Verts). Concrètement, s'ils devaient être mis en nombre, comment ça se passe. Est-ce que le garde-port peut faire ce contrôle et amender les gens ou est-ce qu'il y a une autre autorité vers qui il devrait se retourner ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). J'ai un petit doute sur la réponse parce que depuis que je suis en charge du port et des rives, et ça fait longtemps, il n'y a pas eu d'assermentation. Est-ce que le garde-port a été assermenté il y a vingt ans par Auvernier ? Effectivement, s'il n'a pas été assermenté, cela pose peut-être un problème.

M. Ivan Brüschweiler (PS). Il me semble qu'un garde-port doit avoir un cadre. La raison pour laquelle M. Philippe Egli a ajouté cette précision, c'est qu'il faut qu'il puisse agir et exercer des demandes ou des reproches selon un règlement sans laisser place à son libre arbitre.

Soumise au vote, la modification de l'article 7 proposée par M. Philippe Egli est refusée par 20 contre et 17 pour.

M. Raphaël Zbinden (Commission des ports et des rives). Compte tenu de la nature des modifications, la commission a préavisé favorablement cette modification du rapport relatif à la révision du règlement du port d'Auvernier.

M. Morgan Meier (PLR). Notre groupe s'est réuni le 26 septembre 2021 et a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la révision du règlement du port d'Auvernier. Notre groupe a apprécié la lisibilité du rapport et nous remercions le Conseil Communal pour cela. C'était vraiment très clair de visualiser les changements et nous avons accepté le rapport à l'unanimité.

M. Fabian Schwab (Les Verts). Les Verts ont examiné avec attention le projet de révision du règlement du port d'Auvernier et après discussion, nous nous prononçons à l'unanimité en faveur du règlement et des amendements qui ont été votés aujourd'hui.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, le nouveau règlement est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil portant modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal vous présente une version corrigée de l'arrêté afin que les termes utilisés correspondent à ceux du règlement de police. Il s'agit ici de cosmétique, puisqu'il s'agit d'inverser « cuisines ambulantes et Food truck ». L'article 1 est inchangé. L'article 2.28 s'intitulera Cuisines ambulantes (Food truck). Pour l'instant c'était l'inverse. L'alinéa 1, l'autorisation d'installation d'une cuisine ambulante au lieu de Food truck. Alinéa 3, idem, les cuisines ambulantes sont soumises au paiement d'une contribution. Mais comme pour les autres amendements se sont les modifications qui ont été envoyées aux chefs de groupes afin que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Je profite de l'occasion pour vous préciser que cet arrêté ne concerne que les cuisines ambulantes qui seront présentes sur notre territoire, mais pas celles qui s'installeront dans le cadre de manifestations ou de fêtes villageoises. L'on s'adresse aux cuisines ambulantes qui

nous demandent une autorisation pour s'installer régulièrement, comme l'a fait le vendeur de poulet qui vient une fois par semaine.

M. Fabian Schwab (Commission financière). La Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du rapport tout en attirant l'attention du Conseil Communal quant à la nécessité de garantir une occupation cohérente et transparente de l'arrêté.

M. Christian Steiner (PLR). Le PLR a étudié avec intérêt la modification de l'arrêté du Conseil général relatif à la perception de divers taxes et émoluments communaux. Les taxes et émoluments ne font pas partie de l'ADN du PLR.

Cependant, nous partons du principe qu'il faut corriger l'inégalité de traitement entre les différents utilisateurs du domaine public, car les vendeurs ambulants, les forains, les cirques, les Kermesses, les manifestations sportives et bien d'autres sont tous soumis à des taxes et émoluments. En adoptant l'arrêté amendé, nous corrigeons cette inégalité de traitement entre les cuisines ambulantes et les services de taxi. Vous l'avez compris le PLR soutiendra cette modification.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux). Le groupe Vert'libéraux acceptera l'arrêté concernant la perception des taxes et des émoluments et ainsi que ces amendements.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Les modifications de ce règlement n'ont soulevé que peu de questions parmi les Verts. Quelques modifications mineures ont été proposées pour être cohérent avec le règlement de police. Ces modifications ayant été intégrées dans la nouvelle version qui nous est soumise ce soir, les Verts accepteront ce règlement.

Mme Chloé Bärffuss (PS). Dans sa séance de préparation, le PS a étudié cette demande de modification de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux. Le groupe comprend et soutient cette modification, mais estimait que les cuisines ambulantes ne devraient pas être taxées lors de fêtes villageoises. Il s'est donc demandé s'il convenait d'amender le texte proposé ou de régler ce point dans un autre règlement.

Après notre séance et en vue de la préparation de la prise de position de notre groupe, il a pu être vérifié que la réglementation actuelle permettait déjà de traiter ce genre de cas. L'article 1.5 alinéa 2 de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 30 septembre 2014 prévoit ceci « À titre exceptionnel, l'autorité d'exécution peut exonérer de toute taxe les personnes utilisant le domaine public dans un but philanthropique ou non lucratif. » Et l'article 1.8 du même arrêté permet au Conseil communal de renoncer à percevoir tout ou partie de certaines taxes ou certains émoluments dans les cas où la stricte application du tarif en vigueur paraîtrait inadéquate.

En définitive, le texte qui est soumis au vote est donc suffisant sur le fond pour traiter les situations particulières et ainsi être accepté par le groupe. Notre groupe a également souhaité une légère correction quant à la forme pour une question de cohérence avec le texte en vigueur à l'article 82 du Règlement de police. Nous remercions le Conseil communal d'avoir suivi notre proposition sur ce point.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumise au vote, la modification de l'arrêté est acceptée à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest

Mme Solange Platz Erard (Conseil communal). Comme vous avez pu le lire dans le rapport, le GSR a beaucoup évolué ces dernières années. C'est pourquoi la convention qui le régit devait être modifiée. Cette convention, l'arrêté et le règlement qui l'accompagne ont été acceptés par le service des communes. Cependant sur l'avis des deux juristes présents dans cette salle, le Conseil communal vous recommande de l'accepter avec les modifications qui vous ont été remises. Il faut toujours suivre l'avis des juristes et je les remercie pour leur aide précieuse.

Je vais vous lire les changements rapidement. A la place de mettre « à la révision » c'est « arrêté relatif à l'approbation de la convention » et dans l'article premier, à la place de « la révision » c'est « la nouvelle convention ». Cette même convention va être soumise aux quatre Conseils généraux des communes membres du GSR Littoral Ouest pendant le mois de septembre. Une fois que tous les législatifs l'auront adoptée et que le Conseil d'État l'aura sanctionnée, elle pourra entrer en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Mme Gemma Spacio (PLR). En séance de groupe, nous avons salué la volonté des conseillers communaux des communes concernées de mettre à jour cette convention. Si la pratique n'a pas attendu une nouvelle convention pour se mettre à jour face aux nouveaux changements intervenus depuis la création du GSR, il est aujourd'hui louable que ces changements soient co-réalisés par une nouvelle convention. Les changements étaient trop importants, c'est pour cela que nous avons proposé de ne pas parler de révision ou d'adaptation, mais de proposer une adoption à la nouvelle convention. Donc, le groupe accepte à l'unanimité l'adoption. À titre personnel, je voudrais également saluer le travail qui a été effectué par le GSR.

Mme Anouk Steiner (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du rapport. Conscient que les versions précédentes, tant de la convention d'organisation que du règlement de fonctionnement du GSRLO sont aujourd'hui obsolètes, le groupe socialiste accepte le rapport du Conseil communal ainsi que l'arrêté relatif à l'approbation de la convention d'organisation du GSR Littoral Ouest à l'unanimité.

À titre personnel, je suis heureuse d'intervenir pour ce rapport puisque j'ai dirigé le GSR Littoral Ouest pendant 10 ans et que nous avons commencé la révision avec le chef actuel juste avant mon départ. Je suis heureuse de voir la boucle qui se boucle.

M. Fabian Schwab (Les Verts). Les Verts ont pris connaissance avec intérêt du rapport. Salue la démarche qui a été mise en place pour mettre en adéquation la convention avec les nombreux changements et la mise à jour des titres et fonctions actuelles avec le rôle réel. À savoir le responsable directeur et le responsable adjoint-directeur. En conclusion, les Verts se prononcent à l'unanimité en faveur de la nouvelle convention.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumise au vote, la nouvelle convention est acceptée à l'unanimité.

12. Interpellations et questions

M. Christian Steiner (PLR). Nous avons lu dans la presse que les locaux de l'ancienne poste d'Auvernier seront mis à disposition du cercle scolaire pour accueillir deux classes. Nous avons également appris que les locaux utilisés par la police cantonale à Colombier sont désormais utilisés par des collaborateurs de notre administration. Ceci est certainement dû à l'augmentation de 3 respectivement, 4 EPT acceptée par notre autorité en juin 2020. Même si nous pouvions imaginer que la création d'un poste allait de pair avec une place de travail. Il nous semble important que notre autorité soit informée non seulement des coûts RH, mais également des coûts indirects du mobilier et des locaux.

Nous constatons que nous perdons deux locations importantes et une mixité d'utilisation du patrimoine financier. Les deux bâtiments en question vont-ils subir un changement d'affectation, du patrimoine financier au patrimoine mixte public et financier ? Quelles sont les conséquences sur le résultat financier ? Quels sont les coûts indirects dus à l'utilisation des locaux par notre administration ? Doit-on s'attendre à d'autres surprises du même type ? Je remercie le Conseil communal de nous apporter des précisions.

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). Effectivement, les deux immeubles vont devenir des immeubles mixtes PA et PF. Concernant la Police, le loyer a été payé jusqu'en juin 2020. La Chancellerie, les ressources humaines, le service de l'enfance et le service CLST se partagent depuis janvier les locaux. L'avantage est une meilleure collaboration entre tous et un travail plus efficace. L'inconvénient est un manque à gagner certain de CHF 24'000.-. Il reste les 5 appartements, dont 4 loués et un en rénovation. Le cas de l'ancienne poste d'Auvernier

est différent. Il était question de le garder en patrimoine financier jusqu'au moment où CESCOLE est intervenu en demandant d'urgence une salle supplémentaire de travaux manuels pour le collège d'Auvernier. Il est du devoir de la commune de fournir à l'école les locaux nécessaires. Aussi la solution de l'ancienne poste, tout près de l'école et vide, s'est imposée. Une seconde demande de CESCOLE a aussi pu être honorée dans la foulée. Dans le nouveau programme pédagogique a été instaurée une classe relais qui rassemble en dehors du cadre scolaire des enfants en difficulté. Cette classe profite à tout le cercle scolaire, ce n'est donc pas à Milvignes d'en supporter la charge. Aussi un modeste loyer sera-t-il négocié, dès l'achèvement des travaux en octobre. Il faudra cependant compter sur un manque à gagner de CHF 11'000.-. Les travaux effectués ont été pensés de sorte que si d'aventure l'école devait quitter les locaux dans quelques années, la configuration permettrait d'y installer tout de suite d'autres utilisateurs.

Quant aux coûts indirects dus à l'utilisation des locaux par notre administration, vous avez vu pour le manque à gagner pour les loyers. En ce qui concerne l'achat de mobilier, il n'y en a pas eu. Chacun ayant repris ses meubles et un stock de meubles se trouvant éparpillés dans plusieurs bureaux.

Doit-on s'attendre à d'autres surprises du même type ? Dans un horizon de deux trois ans, normalement non, mais nous ne sommes pas à l'abri de l'arrivée de nouveaux habitants avec des enfants. Ce qui est d'ailleurs plutôt souhaitable. Donc nous ne pouvons pas parler au-delà de 2 ou 3 ans, surtout si on fusionne après avec une autre commune. Nous devons tout mettre à zéro.

M. Philippe Egli (PS). Des habitants de la rue des Croix à Bôle m'ont moi-même interpellé, car un peu choqués de la technique utilisée par l'entreprise de maçonnerie mandatée par la Commune pour restaurer le mur qui soutient ce que l'on appelle « l'arbre de la liberté », en bordure des vignes juste avant la descente sur Planeyse quand on vient depuis la rue du temple à Bôle.

À l'origine, ce mur était constitué de moellons apparents et servait d'habitat à toute une petite faune, comme tous les murs de vigne environnants.

Il a été tout simplement généreusement crépi sur toute sa surface, lui faisant perdre son caractère de mur de pierres.

Le Conseil général a récemment voté un important crédit pour la rénovation complète de la route des Clos à Auvernier. Le Conseil communal peut-il nous assurer que la même erreur ne sera pas reproduite ? Et que, là où les murs de la route des Clos méritent une intervention, on ne verra pas apparaître du béton ou de gros tacons de crépi ? Il est d'ailleurs rappelé que l'article 1.21 alinéa 4 du Règlement sur les constructions de la Commune d'Auvernier du 22 avril 2004 prescrit que « Pour maintenir le caractère viticole de la commune, les murs de vignes subsisteront ou seront reconstruits, sauf contingence viticole nécessitant l'octroi d'un permis de construire. Le matériau utilisé ainsi que le façonnage seront conformes à ce qui est coutumier dans le vignoble. »

Il est dommage que les mêmes principes n'aient pas été appliqués à la rue des Croix à Bôle et nous espérons qu'il y sera prêté plus d'attention à l'avenir sur l'ensemble du territoire de notre commune. Du reste, le changement de nature du mur de la rue des Croix était peut-être soumis aussi à permis de construire.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je ne suis pas au courant de l'utilisation de ce mur au pied de l'arbre de la liberté à Bôle. Il faudrait que j'aie vu. Je doute qu'un permis de construire soit nécessaire, mais je dois encore vérifier. Pour la route des Clos, c'est bien possible qu'avec l'arrivée des travaux dans tout le caisson de la route que les murs doivent être entretenus. Je m'engage devant le Conseil communal à veiller que ces travaux soient effectués dans le plus grand soin et le plus grand respect de l'âge vénérable de ces murs au bord de la route entre Auvernier et Serrières.

Mme Chen Chien-yu (PLR). Suite à mon dernier entretien avec le conseiller communal qui est en charge du dicastère, un grand enthousiasme sur le projet « Urban training à Milvignes »

a été manifesté. Ce projet permettra de réunir, de manière efficace, les concepts de Sport et Santé pour tous. C'est pourquoi aujourd'hui, j'ai une demande de clarification.

En fait, l'Urban training a pour but de rendre l'activité physique accessible à chacun, de favoriser la santé et la cohésion sociale par le mouvement, ceci, tout en redécouvrant Milvignes en utilisant le mobilier urbain déjà existant dans les trois villages. Le Conseil communal, peut-il répondre aux trois questions suivantes. Quelle est la subvention qui sera accordée pour 2022 et 2023 ? Quels cours seront proposés aux plus de 60 ans, qui représentent une grande partie des habitants de notre commune ? Quels parcours seront organisés de manière à favoriser les commerces locaux ?

Mme Natcha Aubert (Conseil communal). Au budget 2022 il est émis pour les activités sportives CHF 18'000.-, dont CHF 14'000.- qui sont consacrés à Midnight. Cependant, les premiers contacts à ce sujet avec Mme Chen datent de vendredi passé. Le service CLST n'a pas eu le temps d'approfondir cette piste. Ce sera fait dans les prochaines semaines. La réponse à vos deux questions suivantes découlera des contacts pris avec l'association Urban training et de la décision du Conseil communal, lorsque tous les renseignements auront été pris.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Samedi aura lieu l'inauguration de la place de jeux de Colombier reconstruite ce printemps. Lorsque notre autorité a accepté le budget pour la réfection de cette place, les débats ont porté sur l'ajout d'une fontaine ou d'un bassin. Notre assemblée a finalement retenu le terme point d'eau qui a été ajouté, par amendement, au décret que nous avons approuvé. Or le point d'eau il n'y en a pas actuellement sur cette place de jeux. Ma question est donc en deux points. Quelle forme prendra le point d'eau et quand sera-t-il installé ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je réponds très rapidement à Monsieur Dubois et je l'invite surtout à venir à l'inauguration de la place de jeux samedi matin pour découvrir qu'un point d'eau est existant et je profite de l'occasion pour vous inviter toutes et tous à cette inauguration.

13. Communications du Conseil communal

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). On m'a demandé des informations au sujet de deux projets qui sont en cours. L'un sur la fusion Boudry-Cortailod-Milvignes et l'autre sur le PAL. Je vais commencer par la fusion.

Pour planter le décor, un bref rappel des étapes écoulées depuis le début de 2021. En début d'année a eu lieu la mise sur pied du projet. Ensuite est venue la deuxième étape de l'étude de faisabilité et sa préparation avec un état de situation qui s'est déroulé sous forme d'entretien avec en grande partie le personnel communal entre les mois de mars et de mai 2021.

Il s'en est suivi la phase qui vient de se terminer, le travail des groupes techniques qui se sont livrés à une appréciation des situations de chaque commune entre le mois de juin et hier soir. Les prochaines étapes seront à la charge des consultants qui vont élaborer un rapport qui sera présenté lors d'une séance de restitution aux groupes techniques. Beaucoup d'entre vous ont peut-être participé à ces groupes techniques, vous aurez prochainement une séance. Il y a deux soirées de prévues pour discuter des points qui auront soulevé le plus de différence dans les appréciations.

S'en suivra une séance de retour pour la commission de fusion et les conseillers communaux et la remise d'un rapport en fin d'année. Ce rapport sera ensuite soumis au Conseil général en février en procédant dans les trois communes à un vote lors de la première semaine d'avril 2022. Cette décision sera faite sur la faisabilité du comité de fusion.

La troisième étape sera une étude opérationnelle, nous entrerons dans la préparation d'une convention de fusion, cette étape s'installerait entre le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023. Il y aurait une décision politique, donc la décision du Conseil général à la suite d'une campagne lors d'un vote populaire le deuxième semestre 2023. Ensuite une mise en

œuvre pratique de la préparation durant l'année 2024 pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2025.

Dans la séance d'hier soir, la commission intercommunale d'étude de fusion s'est aussi penchée sur deux aspects plus pratiques. La recherche d'une personne pour appuyer le processus au niveau communication et apporter un soutien administratif. Cette personne travaille à la Chancellerie de Milvignes et elle va être rémunérée pour des heures de travail de la part de nos trois communes à parts égales sur les CHF 50'000.- qui ont été votés dans chaque commune.

Pour le PAL, le service de l'urbanisme a travaillé cet été avec un consultant qui s'appelle Monsieur Broquet de la société Espace libre, pour préparer un cahier des charges permettant la sélection du mandataire principal pour la révision du plan d'aménagement local et pour préparer la procédure d'évaluation des offres. Nous avons contacté cinq bureaux basés dans le canton de Neuchâtel, Vaud, Genève et Fribourg. Ces cinq bureaux ont confirmé leur intérêt pour soumettre une offre pour la fin du mois de septembre. Nous pourrions faire un choix d'ici la fin du mois d'octobre et ces bureaux pourront commencer leurs travaux à partir de début novembre jusqu'à la fin de l'année 2022. L'année 2023 étant réservée à toutes phases d'examen, de révision par le SAT, par la procédure qui doit être suivie, pour que nous puissions tabler sur une entrée en vigueur en début 2024, selon ce qui a été fixé à l'origine dans le planning du canton.

Maintenant, vous l'avez peut-être entendu, beaucoup de communes annoncent déjà des retards dans le traitement de la révision PAL, c'est parfois le COVID, parfois des autres raisons. Nous en discutons au sein des CDC dans les conférences des responsables de dicastère. Nous sommes attentifs à cette gestion des délais, mais pour l'instant cela nous paraît prématuré de s'alarmer de ces retards. J'aimerais rappeler que dans ce contexte le projet modèle nous permet de préparer le volet mobilité douce. Une étude sectorielle sera ensuite intégrée au sein du PAL. Nous aurons l'occasion d'en parler samedi, ça sera l'objet de ma communication suivante.

Plus de 700 personnes ont répondu au fameux questionnaire qui a été adressé via l'édition spéciale du Milvignes info au mois de mai, juin. C'est riche d'enseignement, il y a beaucoup de commentaires et de suggestions qui ont été apportés, mais nous sommes toujours en train de les lire, d'en prendre connaissance et de les classer, car plein de domaines différents sont concernés. Ce questionnaire a pris une vraie valeur et a permis de prendre la température au niveau mobilité douce dans la commune.

Dernière communication de ma part concernant les manifestations de samedi prochain. Madame Marlène Lanthemann a déjà rappelé la première partie de la journée qui est organisée autour de l'administration communale et du théâtre, à 11h00 la partie officielle de l'inauguration de la place de jeux et de la fresque à proximité du théâtre. À 13h00 la partie officielle de la mobilité. Le programme de la rentrée de mobilité figure dans le Milvignes info qui vous a été adressé il y a quelques jours. Je vous encourage vivement à venir vous informer de toutes les possibilités qui seront présentes. Il y a des stands de différents prestataires qui sont là et je pense que cette journée vous apportera aussi l'occasion de vous informer sur la mobilité douce au sein de Milvignes.

Une de ces possibilités c'est le défi « cyclomania », il y a actuellement une cinquantaine de personnes qui sont inscrites dans la commune pour ce défi et faire des kilomètres à vélo ou à pied. Vous pouvez gagner différents prix et le lot pour le gagnant est un vélo électrique d'une valeur de CHF 1'500.-. Cela vaut vraiment la peine de participer. Dès que vous aurez fait quelques kilomètres, vous aurez des points et le but est d'atteindre un total de 60 points pour participer au tirage au sort. Nous sommes environ à cinquante participants et notre but serait de dépasser la barre des 100 participants sur Milvignes.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Nous vous avons promis lors de la dernière séance du Conseil général de faire un bilan sur notre campagne anti littering qui s'est déroulée cet été sur les rives de notre territoire. Le temps maussade de cet été ne nous permet pas vraiment de dresser un bilan à ce jour et nous procéderons à cette analyse dans le courant du mois d'octobre puisqu'on a le droit à une prolongation d'été indien un peu tardif. Ce que

nous pouvons vous dire aujourd'hui, c'est que la campagne menée par les étudiants a rencontré un franc succès, nous avons reçu beaucoup de retours positifs de la part des utilisatrices et des utilisateurs des rives. Le bilan que nous établirons avec la voirie, le transporteur et nos services permettra de nous faire une idée assez précise sur les besoins réels. Nous saurons par exemple si les emplacements choisis étaient judicieux, si les mini écopoints sont en nombre suffisant ou au contraire sont trop nombreux. Tous ces éléments nous permettront de corriger le tir pour la saison prochaine. Dans son rapport, le Conseil communal vous a parlé d'une phase de deux ans de test avant de pouvoir présenter un rapport avec un projet d'implantation et de choix de conteneurs définitifs qui sera fait après deux ans de test.

14. Divers

M. Olivier Steiner (PLR). J'ai l'impression que nous avons perdu pas mal de temps ce soir. Il y a eu vingt minutes de transfert de personnes, à gauche à droite. Est-ce qu'on arriverait à organiser pour la prochaine fois, un micro sans fil par groupe ? Si l'on se le passe, on entendra mieux et on pourra mieux se comprendre.

M. Fabian Schwab (Les Verts). Communication très rapide, simplement pour rappeler et informer tout le monde que dimanche aura lieu le festival des films verts et vous êtes bien évidemment tous invités à venir à l'une ou l'autre projection qui sera diffusée au théâtre de Colombier. C'est gratuit et c'est un bon moment à passer avec un maximum de personnes. Soyez les bienvenus.

Séance levée à 22h40

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

